com/De: (Bureau Conseil en Brevets)

Envoyé: lundi 26 février 2018 18:41

À: RICHARD

Objet: Re: Comité National Anti Contrefaçon / CNAC

Je ne suis pas en mesure de donner des statistiques sur les inventeurs indépendants en France.

Je ne peux parler que de mon expérience personnelle : elle est simple...moins de 1% des inventeurs indépendants trouvent un partenaire industriel. Dans ma pratique, je déconseille (et refuse même) de déposer un brevet pour un inventeur indépendant dans certains domaines techniques comme l'automobile ou l'aérospatiale notamment. J'expose à l'inventeur indépendant toutes les difficultés de déposer un brevet et de trouver un partenaire industriel.

En tout état de cause, si aucun partenaire industriel n'a été trouvé au bout d'un an, je conseille d'abandonner la démarche afin d'éviter de dépenser inutilement de l'argent (ce qui ne veut pas dire que l'invention n'est pas digne d'intérêt!).

Le droit des brevets n'est pas du tout impuissant contre les fraudeurs...je me répète, vous m'en excuserez, mais les inventeurs méconnaissent le droit des brevets les conduisant à faire des erreurs trop souvent irréparables.

Bien cordialement

Le Conseil en BREVETS.